



France Voltige

Paris, le 10 mars 2011

Jean-Michel OZOUX
Président de la Fédération Française Aéronautique
155, avenue de Wagram
75017 PARIS
contact@ff-aero.fr

Objet : Réaction au projet d'arrêté sur les « vols à sensation »

Monsieur le président,

Je me permets de porter à votre connaissance un projet d'arrêté actuellement en consultation publique sur le site Internet de la DGAC. Ce projet a pour objet de réglementer les vols dits à « sensation ».

Les raisons d'un tel projet semblent en premier lieu concerner les aéronefs à turboréacteur, cependant le texte, tel qu'il est présenté, englobe la totalité de l'activité voltige aérienne.

Les conséquences sur cette activité seraient désastreuses pour le développement et la promotion de celle-ci.

Il apparaît nécessaire que la communauté des passionnés et tous les représentants de la voltige aérienne se mobilisent pour agir dans un esprit constructif avec les services concernés en modifiant le document proposé.

En espérant que la FFA apportera tout son poids et son influence dans cette démarche.

Recevez, monsieur le président, mes sincères salutations aéronautiques,

Jacques CHAUVIERRE
Président

Document joint : courrier du 10 mars 2011 à messieurs Auradé et Rustin.